

STAGE ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION

Prérequis

Attestations de réussite des unités d'enseignement suivantes : *Impôt des sociétés et stage d'intégration professionnelle.*

Finalités du module :

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de mettre en œuvre des compétences techniques et humaines dans les conditions réelles d'exercice d'un ou plusieurs métiers de la comptabilité (comptabilité, fiscalité, banque, finance, gestion) ;
- de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant activement aux différentes tâches du métier ;
- de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies ;
- de se documenter utilement en vue de son épreuve intégrée.

Programme :

Programme pour l'étudiant

- ✓ dans le cadre des finalités de la section « *Bachelier en comptabilité* »,
- ✓ dans le respect des règles déontologiques, de la compliance et en développant des compétences de communication et d'esprit critique,
 - de respecter le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ou de l'organisme ainsi que les termes de la convention de stage,
 - d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'entreprise ou l'institution, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
 - de communiquer avec la personne ressource dans l'entreprise ou l'institution et les collègues de travail ;
 - de travailler en équipe en manifestant un esprit de collaboration ;
 - de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
 - de respecter les dispositions convenues pour l'élaboration du rapport de stage avec le personnel chargé de l'encadrement ;
 - de rédiger et de présenter un rapport mettant en évidence les compétences développées au cours de son stage ;
 - de proposer, le cas échéant, une structure et un contenu cohérents de l'épreuve intégrée selon les contraintes de la finalité de la section ;
- ✓ sur le plan de la pratique professionnelle,
- ✓ en utilisant l'outil informatique nécessaire à l'exercice de ses activités,

- d'appréhender l'organisation générale du service et de prendre en charge des tâches d'organisation administrative ;
- de créer tout type de document interne ;
- de traiter les pièces opérationnelles dans le respect des procédures internes ;
- de préparer et de contrôler les données nécessaires à l'établissement des rapports liés aux obligations comptables, administratives et financières ;
- d'œuvrer au suivi de comptes de tiers et au contrôle de la traçabilité des dossiers liés aux opérations susmentionnées ;
- en fonction de l'organisation et des besoins du service, de contribuer à des travaux ponctuels et/ou périodiques, tels que :
 - ◆ l'élaboration d'un budget ou d'un plan financier,
 - ◆ le suivi des investissements, l'élaboration d'un tableau d'amortissement,
 - ◆ la préparation des opérations de paie des salaires,
 - ◆ l'inventaire,
 - ◆ la clôture des comptes annuels,
 - ◆ la préparation de la déclaration fiscale,
 - ◆ la préparation d'un contrôle fiscal (y compris TVA),
 - ◆ la rédaction d'une réclamation en matière fiscale,
 - ◆ l'élaboration d'un tableau de bord, d'un rapport de gestion, de tableaux et graphiques statistiques,
 - ◆ l'accueil opérationnel des clients,
 - ◆ l'entretien de vente de produits financiers,
 - ◆ l'élaboration d'un dossier de crédit,
 - ◆ l'élaboration du profil de l'épargnant-investisseur,
 - ◆ la gestion de la documentation comptable, fiscale, juridique, financière ;
- de rédiger un rapport d'activités mettant en évidence le résultat de ses acquis ;
- de développer et d'actualiser les connaissances nécessaires à l'exercice de ses activités de stage.

Programme pour le personnel chargé de l'encadrement,

- d'avaliser le choix du stage à partir de critères définis ;
- de clarifier avec l'étudiant et l'entreprise ou l'organisme, le contrat de stage en explicitant les activités professionnelles que l'étudiant exercera durant ce stage ;
- d'informer l'étudiant de ses obligations, de ses devoirs, des critères et des modalités d'évaluation ;
- d'amener l'étudiant à pratiquer l'auto-évaluation ;
- d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant ;
- de superviser les activités de l'étudiant et de remédier aux problèmes relevant des activités inhérentes au contrat de stage ;
- d'évaluer le rapport d'activités de l'étudiant.

Capacités terminales :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ✓ *à l'aide de l'outil informatique nécessaire à l'exercice de ses activités, en utilisant le vocabulaire de la profession,*
- ✓ *dans le respect des règles déontologiques et en développant des compétences de communication et d'auto-évaluation,*
 - de participer activement aux différentes activités d'un ou plusieurs métiers de la comptabilité, en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
 - de rédiger et de présenter un rapport critique analysant ses activités liées à un ou plusieurs métiers de la comptabilité et mettant en évidence :
 - ◆ les savoir-faire et savoir-faire comportementaux mis en œuvre lors de ce stage ;
 - ◆ les liens entre sa formation et ses compétences professionnelles ;

- ◆ les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage et les solutions apportées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
- la cohérence, la précision et la logique du rapport,
- le degré de pertinence du vocabulaire technique employé,
- le degré d'auto-évaluation,
- le degré d'autonomie atteint.